

Le 25/02/2026

Avis : Modification du fonds « CM-AM HUMAN CARE »

Vous détenez des parts du fonds « CM-AM HUMAN CARE » (ci-après le « Fonds ») et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Nous vous informons que Crédit Mutuel Asset Management, a pris la décision d'apporter les modifications suivantes au Fonds :

1) A compter du 02/03/2026

- Passage de l'approche en sélectivité à une **approche en amélioration de note** pour l'analyse extra-financière : la note ESG moyenne de l'OPCVM sera supérieure à la note ESG moyenne de son univers d'investissement initial après élimination de minimum 20 % des valeurs les moins bien notées ;
- Modification des **montants minimum de souscription et de rachat**.

2) A compter du 16/04/2026

- Mise en place d'une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du Fonds (dit « **Swing Pricing** »).

Ces modifications ne sont pas soumises à agrément AMF et n'ont aucun impact sur la stratégie d'investissement financière, le profil rendement / risque et les autres caractéristiques du Fonds qui demeurent inchangés.

Le prospectus du Fonds sera modifié en conséquence.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur du Fonds disponible sur le site www.la-francaise.com.